

Eau & financement

Eligibilité de mon projet ?

ELIGIBILITÉ DE MON PROJET ?

Article mis à jour le 21/02/2019 par Ibrahim DAWOOD

Les aides financières de l'Office de l'eau Réunion peuvent bénéficier aux collectivités locales, établissements publics, entreprises, agriculteurs, associations, chambres consulaires...

Afin d'orienter la constitution d'un dossier de demande d'aide financière, [une question préalable à l'éligibilité aux aides financières de l'Office de l'eau Réunion](#) peut être adressée à : [adresse mail du service des aides financières](#).

Les échanges entre le pétitionnaire et l'Office de l'eau Réunion effectués dans le présent cadre n'engagent pas les parties ; les informations qu'ils engendrent sont indicatives pour orienter le financement de projet dans la programmation pluriannuelle d'aide financière du bassin Réunion.

« Mon projet est-il éligible aux aides financières ? »

[Télécharger le PPI 2016-2021.](#)



**Pour une gestion
équilibrée et solidaire
de la ressource en eau**



L'office de l'eau est un établissement public local à caractère administratif, rattaché au

Département | [mentions légales](#) | [plan du site](#)